

Sommaire

- 2 Mot du président

- 3 Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail - La CNESST accompagne le secteur de la construction dans l'application de nouveaux mécanismes de prévention et de participation

- 4 Décès d'un travailleur sur un chantier à Montréal : la CNESST dévoile les conclusions de son enquête

- 5 Décès d'un travailleur écrasé lors de vérifications mécaniques sur un rouleau compacteur, à Rouyn-Noranda : la CNESST dévoile les conclusions de son enquête

- 6 Décès d'un travailleur : la CNESST dévoile les conclusions de son enquête

- 7 Hydro-Québec participera au Comité sur la transition énergétique et l'économie

La croissance de la demande d'électricité se poursuivra au Québec

- 8 Hydro-Québec publie son Plan d'adaptation aux changements climatiques

- 9 Ligne d'interconnexion Hertel-New York - Le BAPE est mandaté pour tenir une consultation ciblée

- 10 Les exportations propulsent le bénéfice net d'Hydro-Québec pour les trois premiers trimestres

- 11 Le gouvernement du Canada et l'Association canadienne du ciment lancent la Feuille de route vers un béton à zéro émission carbone d'ici 2050

- 12 Réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie - Une nouvelle entente de 19 M\$ entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Société du chemin de fer de la Gaspésie

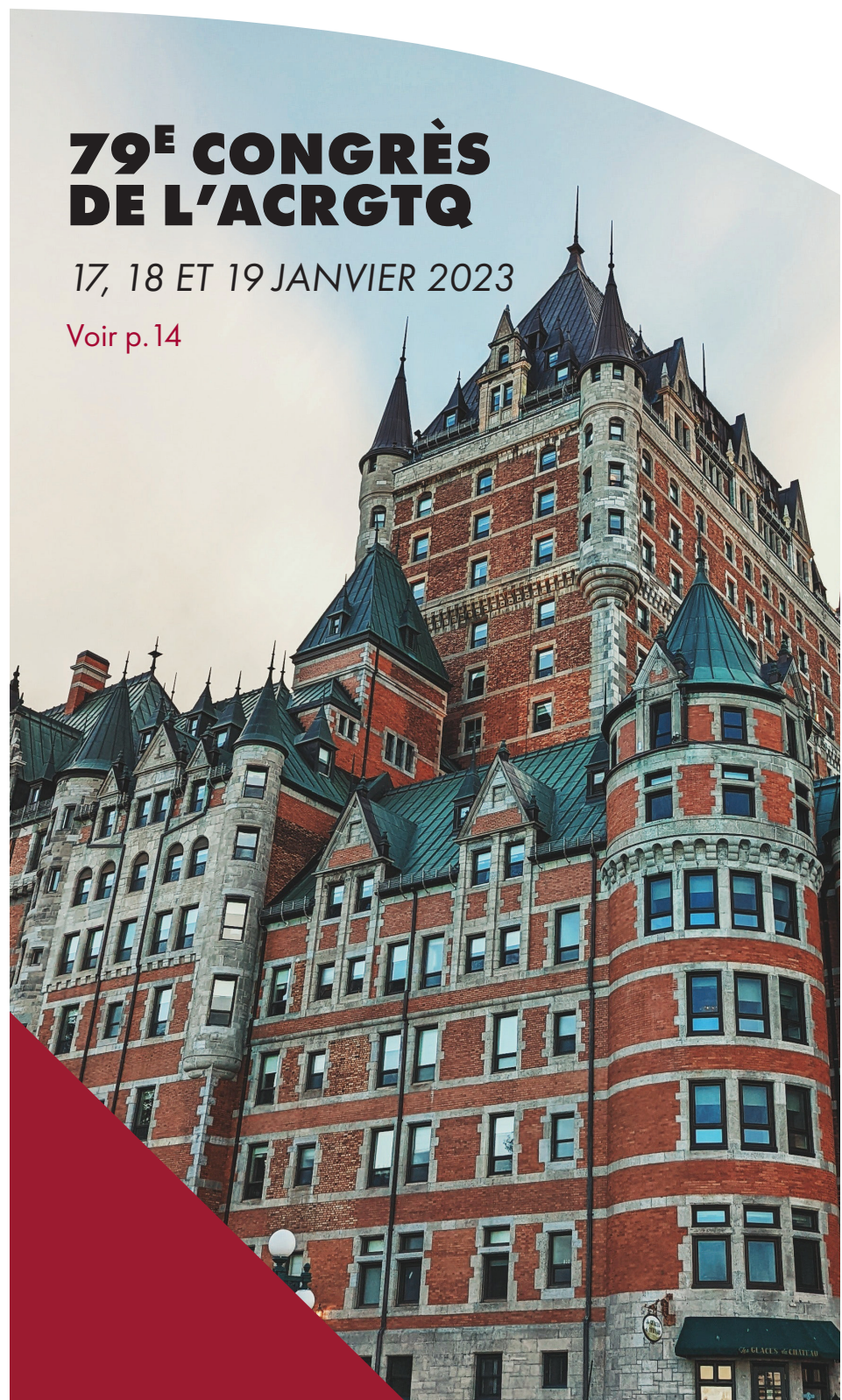
Le gouvernement du Canada conclut une entente de principe avec la Ville de Lac-Mégantic dans le cadre du projet de la voie de contournement ferroviaire

- 13 Réaménagement de la route 185 - Phase III - Mise en service complète d'un nouveau tronçon à Saint-Honoré-de-Témiscouata

Programme d'infrastructures municipales d'eau Québec accorde plus de 7,1 M\$ à la Ville de Magog

- 14 2^e colloque en prévention santé et sécurité du travail | 19 octobre

79^e congrès annuel | 17-19 janvier 2023



La saison qui se termine et a été bien active et remplie de défis!

Au niveau politique, c'est à l'automne dernier que les Québécois ont réélu la Coalition avenir Québec au pouvoir. Pendant la campagne, l'ACRGTO avait fait connaître quelques enjeux importants pour ses membres qu'elle aura à l'œil dans les prochains mois.

En effet, le gouvernement devra intervenir pour freiner ou à tout le moins ralentir la **pénurie de main-d'œuvre**. Des actions en la matière sont essentielles à court terme. Plusieurs mesures ont été mises en place, mais la problématique demeure dans l'industrie. Il devra aussi **stimuler l'accès aux marchés publics**, car le nombre de soumissionnaires est en baisse. Il faudra mettre en place rapidement d'autres modes d'octroi de contrat que le plus bas soumissionnaire conforme. Ceux-ci permettront de stimuler l'innovation et la prise en compte de l'environnement. Dans ce contexte, il doit aussi établir un cadre législatif sur les paiements rapides pour le domaine municipal.

Il faudra supporter les entrepreneurs dans leurs efforts visant à **mieux gérer les résidus des CRD** (Construction, rénovation et démolition) comme l'asphalte et le béton. L'ACRGTO est à l'œuvre sur différents comités de l'industrie visant à élaborer des solutions concrètes à cet effet. Le gouvernement devra contribuer à mettre en place les principes d'une économie circulaire visant à optimiser une saine gestion des matières résiduelles et ultimement protéger l'environnement.

Tel qu'indiqué dans le Plan québécois des infrastructures, le **déficit d'entretien des infrastructures publiques** est estimé à quelque 30 milliards de dollars, le réseau routier occupant quant à lui une part importante avec plus de 19 milliards. Il est d'une importance capitale d'assurer l'entretien des ouvrages actuels par les budgets dédiés sur plusieurs années.

Néanmoins, malgré un début de saison intéressant pour notre industrie, le secteur des routes a subi les impacts de la grève des ingénieurs du gouvernement. En effet, l'ACRGTO avait vivement déploré publiquement l'absence de négociation entre le gouvernement du Québec et l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ). Les conséquences ont été néfastes pour les entrepreneurs de ce secteur qui voyaient alors leurs contrats suspendus, reportés ou annulés. En outre, selon un sondage effectué par l'ACRGTO auprès de ses membres, 90% des répondants subissaient les impacts de la grève de l'APIGQ.

2^e colloque en prévention santé et sécurité du travail

L'ACRGTO a aussi invité ses membres à son 2^e colloque en santé et sécurité en octobre dernier où plus d'une centaine de personnes y assistait. Ce fut un réel succès. Avant de participer à une table ronde en compagnie d'entrepreneurs membres, le MTQ et Hydro-Québec ont fait le point à tour de rôle sur leur implication respective en la matière.

L'avenir de l'industrie passe en partie par l'innovation et l'utilisation d'équipements. En outre, le colloque a été le lieu d'une présentation d'un exosquelette qui permet de diminuer les troubles musculosquelettiques. Aussi, la gestion de la prévention requiert quant à elle des outils performants et une présentation a été faite par un entrepreneur membre de l'Association.

L'après-midi a été consacré à une conférence portant sur la santé mentale, nouvelle réalité qui interpelle les employeurs, notamment, avec l'apparition de nouvelles dispositions dans la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail.

La présence d'administrateurs patronal et syndical de la CNESST et la présence de l'ASP Construction ont contribué à la notoriété de l'événement.

Les 160 inscriptions témoignent de la pertinence d'assurer la pérennité de notre colloque. En effet, un rendez-vous qui sera dorénavant annuel pour les entrepreneurs membres de l'Association.

Le 79^e congrès de l'ACRGTO

Les 17, 18 et 19 janvier prochain se tiendra le 79^e congrès de l'ACRGTO sous le thème « Les enjeux d'un avenir vert ». C'est au Château Frontenac de Québec que se déroulera ce rassemblement incontournable de l'industrie de la construction où plus de 600 congressistes seront accueillis.

Les enjeux en lien avec le développement durable et les changements climatiques préoccupent de plus en plus et le congrès se penchera sur ceux-ci afin d'en connaître les tenants et aboutissants. Ainsi, des ateliers et des conférences porteront sur ce thème d'actualité afin de vous permettre d'y voir plus clair, ce sans oublier les autres enjeux liés à notre industrie. Aussi, plusieurs dignitaires importants sont attendus, comme à l'habitude, pour nous entretenir des dossiers relatifs à notre secteur lors des Grandes Entrevues de l'ACRGTO.

Le volet divertissement est de retour avec un gala d'ouverture et de clôture qui graveront des souvenirs dans votre mémoire pour longtemps. Ne tardez pas à vous inscrire à ce rendez-vous tant attendu par nos membres, nos partenaires et toute l'industrie de la construction.

Steeve Gonthier
président du conseil d'administration de l'ACRGTO



Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

LA CNESST ACCOMPAGNE LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION DANS L'APPLICATION DE NOUVEAUX MÉCANISMES DE PRÉVENTION ET DE PARTICIPATION

À compter du 1^{er} janvier 2023, les nouveaux mécanismes de prévention et de participation des travailleuses et travailleurs propres au secteur de la construction prévus à la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)* devront être mis en application sur les chantiers de construction visés.

Plus de deux mois avant l'entrée en vigueur de ces mesures, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) met à la disposition des milieux de travail concernés divers outils d'information conviviaux et interactifs afin de les aider et de les soutenir dans la mise en place de ces nouveaux mécanismes de prévention et de participation.

Une page Web consacrée à ce sujet et des sections complémentaires comportant toute l'information sont également disponibles ainsi qu'un outil interactif qui permet de connaître les mécanismes de prévention et de participation à mettre en place sur les chantiers de construction en fonction de certains critères.

Chantiers visés

L'obligation de mettre en place ces différents mécanismes par les maîtres d'œuvre, les employeurs, les travailleuses et les travailleurs et les associations représentatives du secteur de la construction sera déterminée selon deux critères : le nombre maximal de travailleuses et de travailleurs de la construction présents sur le chantier à un moment des travaux, ou le coût total des travaux pour ce chantier. Ces nouvelles dispositions concerneront uniquement les chantiers de construction pour lesquels la CNESST aura reçu l'Avis d'ouverture de chantier à compter du 1^{er} janvier 2023.

Programme de prévention spécifique au chantier

Lorsqu'il est prévu que 10 travailleurs et plus de la construction seront présents en même temps sur un chantier, à un moment des travaux, le maître d'œuvre doit, durant la phase de planification, élaborer un programme de prévention.

De plus, lorsqu'il est prévu que les activités sur le chantier de construction occuperont simultanément 20 travailleurs et plus à un moment des travaux, ce programme devra être transmis à la CNESST avant le début des travaux.

Le programme de prévention, dont le contenu est maintenant défini par la loi, a pour objectif d'éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique des travailleurs de la construction.

Comité de chantier

Lorsqu'il est prévu que les activités sur un chantier de construction occuperont simultanément 20 travailleurs et plus dès le début des travaux, un comité de chantier doit être formé par le maître d'œuvre.

Le comité de chantier doit voir à l'application du programme de prévention, au traitement des plaintes et au suivi des avis d'accidents et des rapports d'inspection.

Coordonnateur en santé et sécurité

Lorsqu'il est prévu que les activités sur un chantier occuperont simultanément 100 travailleurs et plus de la construction ou que le coût des travaux du chantier excède 12 millions de dollars, le maître d'œuvre doit désigner un ou plusieurs coordonnatrices ou coordonnateurs en santé et sécurité.

La coordonnatrice ou le coordonnateur en santé et sécurité doit notamment participer à l'élaboration du programme de prévention, enquêter lors d'événements qui ont causé ou auraient pu causer un accident du travail et faire l'inspection des lieux de travail.

Représentant en santé et sécurité

Lorsque les activités sur un chantier de construction occuperont simultanément plus de 10 à 99 travailleuses et travailleurs, un représentant en santé et en sécurité à temps partiel doit être désigné dès le début des travaux. Il est choisi par la majorité des travailleuses et des travailleurs du chantier.

SIÈGE SOCIAL 435, Grande Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J5

BUREAU DE MONTRÉAL 7905, boul. Louis-Hippolyte-Lafontaine, bureau 100, Montréal (Québec) H1K 4E4

Téléphone : 418 529-2949 | 514 354-1362 | 1 800 463-4672

Télexcopieur : 418 529-5139 | 514 354-1301 | Téléc. du service des affaires juridiques et des relations du travail : 418 529-4831

EN LIGNE www.acrgtq.qc.ca | acrgtq@acrgtq.qc.ca



L'ACRGTO MÉDIA est publié par la direction générale de l'ACRGTO | Montage : Leviosa Agence Créative | Pour information : ccroteau@acrgtq.qc.ca
ISSN 1913-9837 | Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada | Bibliothèque nationale du Québec | Poste-publication convention 40020392
Copyright © ACRGTQ 2022

Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

LA CNESST ACCOMPAGNE LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION DANS L'APPLICATION DE NOUVEAUX MÉCANISMES DE PRÉVENTION ET DE PARTICIPATION (SUITE)

ou, à défaut, par l'association représentative ayant le plus de travailleurs de la construction affiliés présents sur le chantier. Le temps minimal à consacrer par jour à ses fonctions est déterminé par règlement.

Lorsque les activités sur un chantier occuperont simultanément 100 travailleurs et plus de la construction ou que le coût des travaux du chantier excédera 12 millions de dollars, un ou plusieurs représentants ou représentants en santé et en sécurité à temps plein doivent être désignés par les associations représentatives. Ces personnes seront affectées à temps plein à cette fonction.

La représentante ou le représentant en santé et en sécurité contribue à l'identification des situations qui peuvent être des sources de danger pour les travailleurs. Il présente ses recommandations notamment au comité de chantier ou à défaut, aux travailleuses et travailleurs de la construction ou à leur association représentative, à l'employeur et au maître d'œuvre. Il participe à l'inspection des lieux de travail et enquête les événements qui ont causé ou auraient pu causer un accident du travail. Il accompagne l'inspecteur de la CNESST lors des visites d'inspection.

Pour en savoir plus!

La CNESST invite les milieux de travail à s'informer. Pour avoir un aperçu de ces nouvelles obligations, consultez le www.modernisationsst.com.

Rappelons que la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* a été sanctionnée le 6 octobre 2021. Elle a entraîné des modifications concernant la prévention des lésions professionnelles, notamment par une révision des mécanismes de prévention et de participation.

Source : CNESST

DÉCÈS D'UN TRAVAILLEUR SUR UN CHANTIER À MONTRÉAL : LA CNESST DÉVOILE LES CONCLUSIONS DE SON ENQUÊTE

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a rendu publiques les conclusions de son enquête sur l'accident du travail ayant coûté la vie à un chef d'équipe le 22 juin 2021 à Anjou (Montréal).

Chronologie de l'accident

Le jour de l'accident, le travailleur se trouvait sur un chantier situé devant le 9100, boulevard du Golf, à Anjou, et s'affairait à des travaux de réfection de trottoirs et de pavage de rue (coulée et finition du béton des entrées charretières). Pour ce faire, les travailleurs étalaient le béton au râteau, tandis que d'autres effectuaient la finition et traçaient les lignes. Alors que la journée de travail tirait à sa fin, le chef d'équipe et un autre travailleur discutaient hors de la zone délimitée par les dispositifs de signalisation. Le premier s'est ensuite dirigé vers son camion de service en passant du côté de la voie ouverte à la circulation routière. C'est alors que, dans une circulation dense dans les deux directions, un véhicule est entré en collision avec le camion-outil, puis a heurté le chef d'équipe. Les secours ont été appelés sur les lieux, et le décès a été constaté sur place.

Causes de l'accident

L'enquête a permis à la CNESST de retenir deux causes pour expliquer l'accident :

- Un travailleur s'est fait heurter par un véhicule alors qu'il était situé dans une voie ouverte à la circulation.
- La planification des travaux de réfection de trottoirs en bordure de route était déficiente et exposait les travailleurs à un danger de heurt.

À la suite de l'accident, la CNESST a exigé de l'employeur qu'il :

- prenne les moyens pour assurer la mise en place d'une signalisation conforme au *Tome V – Signalisation routière du ministère des Transports*;
- informe les travailleurs des risques reliés aux travaux réalisés sur le chemin public et des moyens de prévention applicables et qu'il les forme en ce sens;
- mette en application son programme de prévention, pour permettre d'identifier, d'éliminer et de corriger les dangers.

De plus, la CNESST a recommandé de modifier le programme de prévention afin d'y inclure l'entièreté des risques et des mesures de sécurité à mettre en œuvre lors de travaux de réfection de trottoirs.

Comment éviter un tel accident

Pour prévenir les accidents sur les chantiers de construction sur les chemins ouverts à la circulation, ou aux abords de ceux-ci, des solutions existent, notamment :

- Planifier les travaux en fonction des risques reliés à la circulation routière et mettre en place une signalisation conforme à la norme du *Tome V – Signalisation routière du ministère des Transports*. Cette signalisation doit prendre en considération l'aire de travail nécessaire pour les travailleurs, les véhicules requis pour les travaux, l'équipement et les matériaux.
- Former les travailleurs sur les risques et les règles de sécurité à respecter sur ce type de chantier et en assurer la supervision.

Source : CNESST

DÉCÈS D'UN TRAVAILLEUR ÉCRASÉ LORS DE VÉRIFICATIONS MÉCANIQUES SUR UN ROULEAU COMPACTEUR, À ROUYN-NORANDA : LA CNESST DÉVOILE LES CONCLUSIONS DE SON ENQUÊTE

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a rendu publiques les conclusions de son enquête sur l'accident du travail ayant coûté la vie à un travailleur le 9 mai 2022 à Rouyn-Noranda.

Chronologie de l'accident

Le jour de l'accident, le travailleur effectuait des vérifications mécaniques sur un rouleau compacteur de l'entreprise. Afin d'accéder aux différentes composantes, il devait lever la plateforme de l'opérateur. Pour ce faire, il a attaché une chaîne au système de retenue du godet d'une rétrocaveuse. Il a ensuite positionné le godet au-dessus de la plateforme, puis a inséré le crochet de la chaîne à l'intérieur d'une ouverture située sur la plateforme. Aux commandes de la rétrocaveuse, le travailleur a levé la plateforme à l'aide du godet. Il a par la suite introduit le haut de son corps en dessous de la plateforme afin d'effectuer les vérifications mécaniques. C'est alors que la gorge du crochet de la chaîne s'est libérée de l'ouverture de la plateforme et que celle-ci est tombée, écrasant le travailleur. Les secours ont été appelés sur les lieux, et le travailleur a été transporté à un centre hospitalier, où son décès a été constaté.

Causes de l'accident

L'enquête a permis à la CNESST de retenir deux causes pour expliquer l'accident :

- Alors que le travailleur était positionné sous la plateforme de l'opérateur, cette dernière s'est décrochée et l'a écrasé, lui infligeant des blessures mortelles.
- Une méthode de travail improvisée pour soutenir la plateforme de l'opérateur du rouleau compacteur a fait en sorte que la plateforme s'est abaissée subitement alors que le travailleur procédait à des vérifications mécaniques.

À la suite de l'accident, la CNESST a interdit l'utilisation du rouleau compacteur et de la rétrocaveuse en cause. Elle a exigé de l'employeur qu'il élabore une procédure de travail sécuritaire pour la maintenance du rouleau compacteur, qui inclut le contrôle des énergies, et qu'il élabore une procédure de levage-gréage sécuritaire pour ces travaux. De plus, la CNESST a exigé qu'il offre une formation à ses travailleurs et travailleuses portant sur le contrôle des énergies lors de travaux d'entretien et de réparation d'équipements mobiles. L'employeur s'étant conformé à ces exigences, l'utilisation des équipements a de nouveau été autorisée.

Comment éviter un tel accident Un financement de près de 61,5 millions de dollars, sur trois ans, servira notamment à moderniser les infrastructures technologiques des donneurs d'ouvrage en construction et à soutenir le virage numérique des entreprises. Le gouvernement souhaite également qu'un plus grand nombre d'entreprises québécoises puissent bénéficier de contrats publics, notamment pour des projets majeurs. Il entend intervenir par de l'accompagnement et du financement à l'aide de prêts et de garanties de prêts offerts par Investissement Québec.

Comment éviter un tel accident

Pour prévenir les accidents lors de travaux d'entretien ou de réparation sur des machines, des solutions existent, notamment :

- toujours prévoir et appliquer une méthode de contrôle des énergies lors d'interventions dans les zones dangereuses d'une machine;
- s'assurer que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur;
- informer adéquatement les travailleurs et travailleuses des risques reliés au travail qui leur est confié, et leur offrir la formation et la supervision appropriées afin qu'ils puissent l'accomplir de façon sécuritaire.
- en augmentant l'appui pour l'achat québécois en recourant à des spécifications techniques qui peuvent être satisfaites par les entreprises d'ici.

Liens utiles

Rapport d'enquête : <http://www.centredoc.cnesst.gouv.qc.ca/pdf/Enquete/ed004352.pdf>

Source : CNESST

DÉCÈS D'UN TRAVAILLEUR : LA CNESST DÉVOILE LES CONCLUSIONS DE SON ENQUÊTE

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) rendait publiques le 29 septembre dernier les conclusions de son enquête sur l'accident du travail ayant coûté la vie à un travailleur de Repentigny.

Chronologie de l'accident

L'accident est survenu sur un chantier de construction d'un immeuble de quatre étages, situé au 730, rue Notre-Dame. L'entreprise effectuait des travaux de pose de profilés en « Z » servant à fixer le revêtement extérieur. Au moment de l'accident, le travailleur était seul à bord d'une plateforme élévatrice à mât articulé. Il s'apprêtait à installer un profilé métallique sous un balcon en béton du troisième étage. Alors qu'il manœuvrait la plateforme pour se positionner, il s'est retrouvé coincé entre le panneau de commande situé sur la nacelle et le balcon. Sa plateforme a été redescendue au sol par un de ses collègues. Les secours ont été appelés sur les lieux, et le travailleur a été transporté à un centre hospitalier. Il est décédé, quelques heures plus tard, des suites de ses blessures.

Causes de l'accident

L'enquête a permis à la CNESST de retenir deux causes pour expliquer l'accident :

- Un interrupteur défectueux a déclenché l'extension involontaire du mât de la plateforme élévatrice, ce qui a poussé le travailleur contre le balcon du troisième étage.
- La gestion inadéquate de l'inspection des plateformes élévatrices sur le chantier a mené à l'utilisation d'une plateforme élévatrice en mauvais état par le travailleur.

À la suite de l'accident, la CNESST a notamment exigé du maître d'œuvre qu'il mette en place une méthode de travail sécuritaire pour l'installation de profilé métallique et qu'il obtienne les attestations de formation pour la conduite sécuritaire des travailleurs qui utilisent les plateformes élévatrices. Le maître d'œuvre s'est conformé à ces exigences.

Comment éviter un tel accident

Pour assurer la sécurité des travailleurs, l'entretien des plateformes élévatrices est essentiel. Il est donc important d'élaborer un programme d'entretien préventif et d'inspection selon les recommandations du fabricant et les dispositions de la norme CSA B 354.7.

Le programme d'inspection doit inclure :

- une inspection quotidienne des plateformes élévatrices;
- une inspection périodique requise par le fabricant;
- une inspection annuelle;
- une inspection de la structure sous la surveillance d'un ingénieur ou d'une ingénieure :
 - 10 ans après la construction des plateformes élévatrices et tous les 5 ans par la suite,
 - après un incident ayant causé des dommages structuraux,
 - au moment d'un transfert de propriété.

Par la loi, l'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses travailleurs et travailleuses. Il a également l'obligation de s'assurer que l'organisation du travail ainsi que les équipements, les méthodes et les techniques pour l'accomplir sont sécuritaires.

Les travailleurs et travailleuses doivent faire équipe avec l'employeur pour repérer les dangers et mettre en place les moyens pour les éliminer ou les contrôler.

Suivis de l'enquête

La CNESST transmettra les conclusions de son enquête aux associations suivantes afin qu'elles informent leurs membres, notamment de l'importance de s'assurer du bon état des engins élévateurs avant d'en permettre l'utilisation par les travailleurs :

- Association de la construction du Québec;
- Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec;
- Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec;
- Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure;
- Association patronale des entreprises en construction du Québec;
- Association des entrepreneurs en construction du Québec;
- Association de location du Québec.

Également, la CNESST informera les associations sectorielles paritaires, les gestionnaires de mutuelles de prévention ainsi que les établissements de formation offrant les programmes d'études reliés aux métiers de la construction des conclusions de cette enquête.

Source : CNESST

HYDRO-QUÉBEC PARTICIPERA AU COMITÉ SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'ÉCONOMIE

Hydro-Québec accueille favorablement la décision du premier ministre du Québec de mettre sur pied et de présider lui-même un nouveau comité voué à la transition énergétique et à l'économie. Nous partageons l'objectif d'utiliser notre électricité propre pour décarboner l'économie du Québec et de le faire en créant de la valeur pour les générations actuelles et à venir.

« Le Québec s'est engagé dans un ambitieux projet de transition énergétique la création de valeur devra se faire à la fois sur les plans économique, social et environnemental, souligne Sophie Brochu, présidente-directrice générale d'Hydro-Québec. Notre succès collectif reposera en bonne partie sur notre capacité à prendre les bonnes décisions. En réfléchissant à notre avenir énergétique, il nous faut plus que jamais compter, planifier et établir des priorités en tenant compte de l'ensemble des défis qui se présentent devant nous. Le Comité sur la transition énergétique et l'économie s'inscrit dans cette perspective et j'y participerai activement. »

Autant le Conseil d'administration que la direction d'Hydro-Québec demeurent pleinement engagés à faire en sorte que l'entreprise puisse accomplir sa mission et réussir une transition énergétique qui permettra au Québec de migrer vers une économie sobre en carbone tout en créant de la richesse.

« Je salue la composition paritaire du Conseil des ministres et la nomination de la première femme autochtone à titre de ministre », conclut Sophie Brochu.

Source : Hydro-Québec

LA CROISSANCE DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ SE POURSUIVRA AU QUÉBEC

Hydro-Québec anticipe une croissance de la demande québécoise d'électricité de 25 térawattheures (TWh) ou 14 % sur la période 2022-2032, a-t-elle annoncé dans son *Plan d'approvisionnement 2023-2032* qu'elle a déposé auprès de la Régie de l'énergie.

Cette hausse est notamment attribuable à la transition énergétique.

L'entreprise a déjà commencé à déployer les moyens nécessaires pour répondre à la demande accrue.

1. Efficacité énergétique et outils de gestion de la puissance en pointe

La croissance attendue tient compte d'importants efforts qui seront réalisés en matière d'efficacité énergétique et qui permettront d'effacer 8,9 TWh d'ici 2032. Des programmes d'Hydro-Québec comme Thermopompes efficaces pour la clientèle résidentielle et Solutions efficaces pour la clientèle d'affaires aideront à optimiser la consommation d'énergie.

Parallèlement, des outils de gestion de la demande de puissance nous aideront à faire face aux pointes hivernales, soit les heures les plus froides de l'hiver où la consommation d'électricité atteint des sommets. Au total, les outils proposés à nos divers segments de clientèle permettront d'effacer plus de 3 000 mégawatts (MW) à l'hiver 2031-2032, soit l'équivalent de la capacité de production de la centrale La Grande-4, la deuxième en importance au chapitre de la puissance parmi nos 62 centrales hydroélectriques. On pense ici à Hilo et à la tarification dynamique, de même qu'à l'option de gestion de la demande de puissance offerte à la clientèle d'affaires, par exemple.

2. Nouveaux appels d'offres

Pour répondre à la croissance de la demande, Hydro-Québec devra également intégrer davantage d'énergie et de puissance dans son portefeuille d'approvisionnements. Ainsi, deux appels d'offres - l'un pour 300 MW d'énergie éolienne et l'autre, pour 480 MW d'énergie renouvelable - sont déjà en cours. Deux autres, respectivement pour 1 000 MW d'énergie éolienne et 1 300 MW d'énergie renouvelable, seront lancés au cours des prochains mois, et d'autres suivront au cours des prochaines années pour satisfaire l'ensemble des besoins prévus sur l'horizon du *Plan d'approvisionnement 2023-2032*.

3. Gestion proactive de nos moyens de production

Au cours des dernières années, Hydro-Québec a également pris des mesures pour accroître la capacité de son parc de production et bonifier les autres sources d'approvisionnement auxquelles elle a accès. Ces mesures comprennent notamment la mise en service de la centrale de la Romaine-4, l'augmentation de la puissance de certaines centrales hydroélectriques existantes, la création d'un portefeuille de projets éoliens totalisant 3 000 MW ainsi que l'achat de la production des centrales d'Evolugen.

Demande de suspension de l'attribution d'électricité au secteur des chaînes de blocs

Enfin, dans ce contexte de croissance importante de la demande d'électricité et de resserrement des bilans d'énergie et de puissance, Hydro-Québec a soumis une demande à la Régie de l'énergie concernant la suspension du processus d'attribution d'électricité au secteur des chaînes de blocs. Selon ce processus, il était prévu qu'environ 270 MW soient affectés à l'usage cryptographique à court terme, mais l'attribution de cette quantité de puissance à cet usage accentuerait la pression sur les bilans.

Source : Hydro-Québec

HYDRO-QUÉBEC PUBLIE SON PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Afin de faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes, Hydro-Québec se dote d'un *Plan d'adaptation aux changements climatiques* qui s'appuie sur une importante démarche de réflexion et d'analyse ayant mobilisé des expertes et experts de tous les secteurs d'activité. Il propose des mesures et des actions concrètes à mettre en œuvre pour anticiper, atténuer et gérer efficacement les effets des changements climatiques sur l'ensemble de nos activités partout au Québec.

La communauté scientifique internationale est formelle : les impacts de ces changements sont déjà perceptibles et le seront dans les prochaines années. Chaleurs extrêmes, vents violents, épisodes de pluie verglaçante, feux de forêt et précipitations importantes iront en augmentant. Même si Hydro-Québec produit une énergie propre et renouvelable à plus de 99 %, elle doit s'assurer que ses équipements de production, de transport et de distribution d'énergie demeureront fiables.

« Les risques climatiques doivent désormais constituer des éléments à part entière de l'ensemble des décisions de l'entreprise, affirme Sophie Brochu, présidente-directrice générale d'Hydro-Québec. Il est important pour Hydro-Québec de se doter d'un tel plan, qui vise à renforcer notre résilience face à ces bouleversements. De cette manière, nous pourrions poursuivre la production, le transport et la distribution de notre énergie renouvelable et à faible empreinte carbone, à plus forte raison parce que celle-ci contribue, justement, à la lutte contre les changements climatiques, chez nous et chez nos voisins. »

« Nous avons fait un imposant travail d'inventaire et d'analyse, de manière à avoir un portrait global fiable des risques que représentent pour nous les changements climatiques, affirme Philippe Bourke, directeur - Activation et intégration du développement durable à Hydro-Québec. Nous avons déjà commencé à le mettre en application et nous serons à l'affût des avancées de la science et des pratiques pour le faire évoluer. »

Ce premier *Plan d'adaptation aux changements climatiques* sera mis à jour en continu, selon l'évolution des connaissances.



Plan d'adaptation aux changements climatiques

2022-2024 | Résumé



Une démarche réfléchie

Afin de bien canaliser nos efforts et de réaliser nos recherches aux bons moments et aux bons endroits dans un contexte de gestion des risques, nous avons utilisé une méthode d'analyse spécialement adaptée à nos besoins.

Après l'inventaire des défis auxquels nos installations sont exposées, nous en avons tiré plusieurs dizaines d'actions articulées autour de 26 axes d'intervention, qui comprennent notamment :

- le renforcement de certaines lignes de transport
- l'augmentation de nos efforts en matière de maîtrise de la végétation près de notre réseau de distribution ;
- le remplacement de poteaux en bois par des poteaux en composite plus résistants dans certains secteurs ;
- la surveillance plus étroite des feux de forêt nordiques ;
- l'augmentation de la résilience de nos ouvrages de régulation.

L'adaptation au climat n'est pas une nouveauté pour Hydro-Québec, qui a cofondé il y a plus de 20 ans l'organisme Ouranos, reconnu mondialement pour ses recherches sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques. À compter de maintenant, nous misons sur un plan exhaustif qui nous permettra de demeurer à l'avant-garde dans ce domaine.

Vous trouverez le *Plan d'adaptation aux changements climatiques* d'Hydro-Québec à cette adresse : <https://hydroquebec.com/plan-adaptation-changements-climatiques/>

Source : Hydro-Québec



Ligne d'interconnexion Hertel-New York

LE BAPE EST MANDATÉ POUR TENIR UNE CONSULTATION CIBLÉE

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, le mandat de tenir une consultation ciblée sur le projet de ligne d'interconnexion Hertel-New York sur le territoire des municipalités régionales de comté Roussillon, Le Haut-Richelieu et Les Jardins-de-Napierville par Hydro-Québec. Ce mandat débutera le 12 décembre 2022 et aura une durée maximale de 3 mois.

Qu'est-ce qu'une consultation ciblée?

La consultation ciblée est privilégiée lorsque les enjeux soulevés relèvent d'un nombre restreint de préoccupations, ne remettant pas en cause la pertinence du projet. Elle se déroule en une ou plusieurs séances publiques, consécutives ou non, durant lesquelles les participants peuvent à la fois poser des questions, présenter des mémoires et exprimer leurs opinions.

Cette consultation est confiée au BAPE en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Elle devra cibler spécifiquement la protection du territoire agricole et des activités agricoles, la protection des cours d'eau et des infrastructures de ces cours d'eau, les impacts des tensions parasites, ainsi que les impacts des travaux sur le sol arable, les cultures et la circulation de la machinerie agricole.

La commission d'enquête remettra son rapport au ministre au plus tard le 13 mars 2023. Par la suite, il disposera de 15 jours pour le rendre public.

Où consulter la documentation sur le projet?

L'ensemble de la documentation est disponible en version électronique dans le Registre des évaluations environnementales, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ainsi que dans le site Web du BAPE.

Les documents peuvent également être consultés en utilisant les ordinateurs en accès libre ou encore grâce aux réseaux Wifi gratuits disponibles à ces endroits :

- Bibliothèque Léo-Lecavalier | 550, rue Saint-Laurent, La Prairie
- Bibliothèque de Napierville | 290, rue Saint-Alexandre, Napierville

Source : BAPE

LES EXPORTATIONS PROPULSENT LE BÉNÉFICE NET D'HYDRO-QUÉBEC POUR LES TROIS PREMIERS TRIMESTRES

Hydro-Québec affiche un bénéfice net de 3 604 M\$ pour les trois premiers trimestres de 2022, soit 1 163 M\$ de plus que pour la même période de l'an dernier. Cette importante progression s'explique principalement par la croissance marquée des produits des ventes, tant hors Québec qu'au Québec, qui a cependant été atténuée par une augmentation des achats d'électricité.

« La flambée des prix sur les marchés de l'énergie, que nous observons depuis plusieurs mois déjà, a continué de jouer en notre faveur au troisième trimestre, tant et si bien que le bénéfice net cumulatif pour les neuf premiers mois de l'année a franchi le cap des 3,5 G\$, s'établissant à un montant supérieur à celui que nous avons inscrit pour la totalité de l'exercice 2021, a commenté Jean-Hugues Lafleur, vice-président exécutif et chef de la direction financière d'Hydro-Québec. Le maintien d'un niveau élevé d'exportations d'électricité vers les marchés voisins, conjugué aux besoins grandissants de la clientèle québécoise, ont d'ailleurs porté le volume total des ventes sur l'ensemble de nos marchés à un nouveau sommet après trois trimestres. »

Faits saillants des neuf premiers mois

- **Marchés hors Québec :**
 - Hausse marquée des prix sur les marchés d'exportation
 - Prix moyen obtenu : 7,6 ¢/kWh, en hausse de plus de 70 % par rapport aux 4,4 ¢/kWh obtenus à la même période l'an dernier
 - Fort volume exporté : 28,0 TWh
- **Marché du Québec :**
 - Volume record de ventes : 134,4 TWh
 - Températures hivernales froides
 - Janvier 2022 : températures inférieures de 7 °C à celles de janvier 2021
 - Croissance de la demande d'électricité dans toutes les catégories de clientèle
- **Achèvement du complexe de la Romaine :**
 - Mise en service du deuxième et dernier groupe turbine-alternateur de la centrale de la Romaine-4 en septembre 2022
- **Investissements :**
 - Plus de 3 G\$ investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels aux quatre coins du Québec
- **Financement :**
 - Réalisation d'activités de financement permettant de réunir 1,1 G\$ au troisième trimestre, dans un contexte marqué par la hausse des taux d'intérêt sur les marchés financiers
 - Émission de billets à moyen terme échéant en 2028, à un coût de 3,49 % : 0,6 G\$
 - Émission d'obligations échéant en 2063, à un coût de 4,09 % : 0,5 G\$
 - Montant total recueilli depuis le début de l'année : 4,0 G\$

Les ventes d'électricité sur les marchés hors Québec ont généré des produits de 2 128 M\$, soit 891 M\$ de plus qu'un an plus tôt. Cette progression tient surtout aux conditions de marché favorables qui ont prévalu au cours de la période. En effet, les marchés de l'énergie ont connu une forte montée des prix, dont l'incidence a toutefois été atténuée par l'impact de la stratégie de gestion des risques mise en place par l'entreprise. Quant au volume des exportations, il s'est maintenu à un niveau comparable à celui des trois premiers trimestres de 2021, soit à 28,0 TWh.

Au Québec, les ventes d'électricité ont fait un bond de 6,1 TWh par rapport aux trois premiers trimestres de 2021. Elles ont ainsi rapporté 848 M\$ de plus que les 8 985 M\$ inscrits il y a un an, principalement en raison de deux facteurs. D'abord, les températures ont conduit à un accroissement de 3,8 TWh ou 325 M\$. Leur effet s'est surtout fait sentir au mois de janvier - le plus rigoureux depuis 2004 -, où elles ont en moyenne été de -14 °C, comparativement à -7 °C l'an dernier. Ensuite, la demande de base a progressé de 2,3 TWh ou 189 M\$ par suite d'une hausse de la consommation d'énergie dans la plupart des secteurs, plus particulièrement de la part de la clientèle résidentielle et dans le secteur commercial, institutionnel et petits industriels.

Les achats d'électricité se sont quant à eux accrus de 496 M\$ comparativement à la période correspondante de l'an dernier. Cet écart est attribuable à quatre principaux facteurs : une augmentation des approvisionnements à court terme effectués sur les marchés pour répondre aux besoins ponctuels du Québec pendant les vagues de froid hivernales ; une hausse des frais de transport afférents aux ventes hors Québec ; l'entrée en vigueur de nouveaux contrats d'achat d'électricité ; un volume supérieur d'approvisionnements éoliens découlant de la production plus élevée des installations sous contrat.

Enfin, Hydro-Québec a consacré 3 132 M\$ à ses investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels au cours des neuf premiers mois de 2022, contre 2 998 M\$ un an plus tôt. Sur le chantier de l'aménagement hydroélectrique de la Romaine-4, le dernier groupe turbine-alternateur de la centrale a été mis en service en septembre, couronnant les importants travaux des dernières années. Cette centrale vient ainsi parachever le complexe de la Romaine, qui est désormais pleinement opérationnel. Il permettra de répondre aux besoins énergétiques du Québec pendant plusieurs décennies et d'exporter de l'énergie fiable, propre et renouvelable vers les marchés hors Québec, contribuant ainsi à la réduction des gaz à effet de serre dans le nord-est du continent.

Source : Hydro-Québec

LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET L'ASSOCIATION CANADIENNE DU CIMENT LANCENT LA FEUILLE DE ROUTE VERS UN BÉTON À ZÉRO ÉMISSION CARBONE D'ICI 2050

L'innovation est essentielle pour concrétiser la vision qu'a le Canada d'une économie résiliente, durable et dynamique qui lui permettra d'atteindre ses objectifs sur le plan du climat et de protéger la planète pour le bien des générations futures. Le gouvernement du Canada est déterminé à favoriser la croissance de l'économie verte afin d'aider l'industrie canadienne à accroître sa compétitivité dans l'économie carbone, de réduire les impacts environnementaux et de bâtir un avenir propre pour tous les Canadiens.

Le 9 novembre dernier, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, l'honorable François-Philippe Champagne, a rendu publique la Feuille de route vers un béton à zéro émission carbone d'ici 2050. Pour l'occasion, il était accompagné de la présidente du conseil d'administration de l'Association canadienne du ciment et vice-présidente, stratégie d'entreprise, à Ash Grove Cement Inc., Marie Glenn, et du président et chef de la direction de l'Association canadienne du ciment, Adam Auer.

Le béton est le matériau de construction le plus utilisé dans le monde et la production du ciment nécessaire à sa fabrication représente 7 % de la totalité des émissions de CO₂ mondiales et environ 1,5 % de celles du Canada. Avec la collaboration et le soutien offerts par le gouvernement du Canada et ses partenaires de la chaîne de valeur du secteur de la construction, l'industrie canadienne du ciment et du béton est bien positionnée pour éliminer de façon cumulative plus de 15 mégatonnes d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, auxquelles s'ajouteront des réductions annuelles continues de plus de 4 mégatonnes découlant de la production de ciment et de béton au Canada.

La feuille de route comporte, comme première étape, le Plan d'action à l'horizon 2030 qui présente des mesures axées sur trois priorités : favoriser l'essor du marché canadien; favoriser l'innovation et la transition au sein de l'industrie; et positionner le Canada comme un chef de file mondial de la production, de l'adoption et de l'exportation de produits et de technologies de ciment et de béton à faible teneur en carbone.

La collaboration entre le gouvernement et l'industrie permettra à l'industrie du ciment et du béton d'atteindre son objectif de carboneutralité d'ici 2050, grâce à d'importants projets de transition de décarbonisation industrielle, à des projets de recherche-développement, à l'élaboration de normes et au développement des compétences. Cette collaboration permettra aussi de renforcer la position de chef de file du Canada dans le domaine des technologies propres, pavant ainsi la voie à un avenir à croissance propre.

Outre cette collaboration, le Canada s'est engagé à codiriger l'initiative Glasgow Breakthrough sur le ciment et le béton (anglais), qui permettra à des pays aux vues similaires de faire connaître de part et d'autre des pratiques exemplaires relativement à divers programmes, politiques, réglementations et autres mesures visant la décarbonisation de l'industrie du béton et du ciment.

L'ensemble de ces initiatives vise à intensifier les efforts déployés au Canada ainsi que la coopération internationale dans le secteur de la décarbonisation industrielle. Cela permettra de trouver des solutions écologiques abordables et accessibles pour tous les secteurs, tout en positionnant l'industrie canadienne du ciment et du béton comme chef de file mondial de la production de béton à faible teneur en carbone, grâce à l'utilisation de technologies propres et d'outils novateurs et à l'adoption de politiques avant-gardistes.

Faits en bref

- La Feuille de route vers un béton à zéro émission carbone est le fruit des efforts d'un groupe de travail formé de représentants du gouvernement et de l'industrie et codirigé par l'Association canadienne du ciment et Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Au sein du groupe de travail, il y a les principaux représentants du gouvernement fédéral et de l'industrie canadienne du ciment et du béton ainsi que des experts en environnement.
- La feuille de route s'harmonise avec le Plan de réduction des émissions du Canada, un plan ambitieux visant à contrer les changements climatiques tout en assurant une prospérité économique durable au Canada, et elle propose une voie à suivre pouvant permettre de réduire d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport aux niveaux obtenus de 2005.
- Dans le budget de 2022, de nouvelles mesures ont été prévues pour accroître la commercialisation et le déploiement des technologies et des ressources à faibles émissions de carbone et assurer la croissance continue des entreprises de technologie propre dans tout le pays. Il est question notamment d'un investissement de 15 milliards de dollars dans le Fonds de croissance du Canada pour stimuler l'investissement de capitaux privés dans des projets de décarbonisation et de technologies propres, favoriser la diversification de l'économie canadienne, contribuer à l'atteinte des cibles du Canada en matière de changements climatiques et accroître la résilience et la force économiques du Canada.
- La fabrication de ciment au Canada représentait plus de 1,3 milliard de dollars en 2019.
- Le ciment est une importante source d'émissions de CO₂ industrielles à l'échelle mondiale, qui représentait 26 % de la totalité des émissions de CO₂ du secteur industriel mondial en 2019.
- L'initiative Glasgow Breakthrough (anglais) offre un cadre aux pays et aux entreprises leur permettant de conjuguer leurs efforts et d'adopter des mesures plus fortes année après année dans tous les secteurs, par la mise en place d'un ensemble d'initiatives à l'échelle mondiale, qu'elles soient publiques, privées ou publiques-privées, et elle met en lumière les initiatives internationales de premier plan contribuant à l'atteinte des objectifs poursuivis.
- Le Canada s'est engagé à codiriger la nouvelle initiative Glasgow Breakthrough sur le ciment et le béton. Il s'agit là d'une belle occasion de mettre de l'avant son leadership à l'échelle internationale pour ce qui est de favoriser l'adoption de produits et de solutions à faible

LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET L'ASSOCIATION CANADIENNE DU CIMENT LANCENT LA FEUILLE DE ROUTE VERS UN BÉTON À ZÉRO ÉMISSION CARBONE D'ICI 2050 (suite)

teneur en carbone. Cela permettra aussi d'offrir une visibilité à l'échelle mondiale aux mesures et aux actions mises en place en collaboration avec l'Association canadienne du ciment qui font partie de la Feuille de route vers un béton à zéro émission carbone d'ici 2050.

Source : Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie UNE NOUVELLE ENTENTE DE 19 M\$ ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE ET LA SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE

La vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, annonçait le 18 novembre dernier la signature d'une entente de 19 M\$ avec la Société du chemin de fer de la Gaspésie (SCFG) dans le cadre du projet de réhabilitation du chemin de fer. Bien que la Société soit déjà un partenaire de premier plan dans la réalisation de travaux de maintien et l'exploitation du tronçon entre Matapédia et Caplan, l'entente lui permettra de participer à la réhabilitation du reste du chemin de fer jusqu'à Gaspé. Ces interventions comprennent notamment la réfection et la réparation de passages à niveau ainsi que le remplacement de rails et de ballast.

Le projet de réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie est un projet jugé prioritaire par le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de la région. Rappelons que le Ministère a lancé le 11 novembre dernier un appel d'intérêt en vue de la réalisation du troisième et dernier tronçon du projet, soit celui entre Port-Daniel-Gascons et Gaspé.

Faits saillants

- Le chemin de fer de la Gaspésie s'étend sur 325 km de voie ferrée entre Matapédia et Gaspé.
 - Le tronçon reliant Matapédia et Caplan est actuellement en exploitation.
 - Des travaux sont en cours pour la portion reliant Caplan à Port-Daniel-Gascons, alors que la mise en service du tronçon est prévue pour 2024.
 - La planification des travaux sur le tronçon entre Port-Daniel-Gascons et Gaspé est en cours. Ce n'est qu'à la suite de cette étape que la nature, les coûts et le calendrier des travaux seront connus.
- La Société du chemin de fer de la Gaspésie est un transporteur ferroviaire régional public qui exploite les trains de marchandise principalement entre Matapédia et New Richmond, en plus de s'occuper de l'entretien de la voie ferrée et de son parc de locomotives, de wagons et d'autres machineries sur ce même tronçon. Son siège social est situé à New Richmond.
- En 2021 seulement, la SCFG a transporté sur ses trains plus de 160 M\$ en valeur de marchandises exportées. Avec 80 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport au transport routier, le choix du mode ferroviaire a permis à nos expéditeurs de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 11 250 tonnes CO₂, soit l'équivalent de 2500 automobiles en moins sur nos routes.

Source : Gouvernement du Québec

LE GOUVERNEMENT DU CANADA CONCLUT UNE ENTENTE DE PRINCIPLE AVEC LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC DANS LE CADRE DU PROJET DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT FERROVIAIRE

Le gouvernement du Canada est pleinement engagé dans le projet de la voie de contournement et le tracé complet qui a été déterminé fera en sorte que les trains quittent définitivement le centre-ville de Lac-Mégantic. Il s'agit d'un projet important pour la communauté, le gouvernement du Canada et les familles des 47 victimes de cette tragédie. Le gouvernement du Canada collabore avec le gouvernement du Québec, la Ville de Lac-Mégantic, et les municipalités de Frontenac et de Nantes pour mener à bien ce projet de société.

Le 21 novembre dernier, le ministre des Transports, l'honorable Omar Alghabra, annonçait qu'une entente de principe a été conclue entre le gouvernement du Canada et la Ville de Lac-Mégantic pour l'acquisition de parcelles de terrains appartenant à la Ville. Ces parcelles sont requises pour la construction de la voie de contournement de Lac-Mégantic.

Cette entente de principe permettra aux deux parties de préparer l'acte de vente.

Source : Transports Canada



Lac-Mégantic

Réaménagement de la route 185 - Phase III

MISE EN SERVICE COMPLÈTE D'UN NOUVEAU TRONÇON À SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable informe les usagers qu'il a procédé, le 2 novembre dernier, à la mise en service complète du tronçon 6 de l'autoroute 85 (Claude-Bécharde), situé à Saint-Honoré-de-Témiscouata. La circulation s'effectue maintenant sur deux chaussées, pour la totalité des 5,8 km de ce segment d'autoroute.

Ce tronçon avait fait l'objet d'une mise en service partielle en novembre 2021, qui a notamment permis d'ouvrir l'échangeur 60, à la hauteur des routes 291 et Talbot. Une partie des chaussées a aussi été rendue accessible aux usagers de la route. Les travaux réalisés cette année ont permis de finaliser la construction de la dernière portion de 2,3 km de la chaussée ouest, ainsi que de la voie de desserte ouest (route Gérard-Roy et rue Madgin). L'asphaltage final sera quant à lui complété en 2023.

Le tronçon 6 de Saint-Honoré-de-Témiscouata devient la 4^e section mise en service dans le

cadre des travaux de la phase III de réaménagement de la route 185 en autoroute. Après le tronçon de Saint-Antonin (1) en novembre 2021, deux autres segments se sont ouverts à la circulation, à Saint-Antonin et Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (2 et 3), en septembre dernier.

Faits saillants

- La phase III du projet de réaménagement de la route 185 en autoroute couvre une distance de 40 km entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha!.
- La construction du tronçon 6 de Saint-Honoré-de-Témiscouata a débuté le 3 septembre 2019.
- Ce tronçon inclut :
 - un échangeur comprenant un pont d'étagement et quatre bretelles;
 - huit structures, soit trois ponts et cinq ponceaux de grande envergure;
 - une nouvelle station météo routière; et
 - une caméra de télésurveillance routière.
- Avec cette nouvelle mise en service, 21 km de l'autoroute 85 deviennent pleinement accessibles aux usagers.
- Les travaux se poursuivent sur les trois autres tronçons (4, 5 et 7), à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Honoré-de-Témiscouata et Saint-Louis-du-Ha! Ha!. Ceux-ci seront mis en service graduellement dès 2024.

Source : MTQ

Programme d'infrastructures municipales d'eau

QUÉBEC ACCORDE PLUS DE 7,1 M\$ À LA VILLE DE MAGOG

Le gouvernement du Québec accorde une somme de 7 119 333 \$ à la Ville de Magog pour son projet de détournement des eaux usées du secteur Omerville vers la station d'épuration des eaux usées de Magog.

Au nom de la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, le député d'Orford, M. Gilles Bélanger, en a fait l'annonce le 7 novembre dernier.

L'aide financière accordée vise la première phase des travaux de ce projet d'envergure. En effet, considérant la désuétude de certains équipements dont la filière des boues de la station d'épuration de Magog, le soutien permettra précisément le remplacement des équipements de la ligne des boues et la réfection des infrastructures existantes connexes.

Fait saillant :

- L'aide financière provient du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau qui est issu du Plan québécois des infrastructures (PQI 2022-2032).

Ce dernier prévoit des investissements de plus de 7,4 milliards de dollars dans le secteur des infrastructures municipales, sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Source : MAMH



2^E COLLOQUE EN PRÉVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL 19 OCTOBRE

C'est à l'Auberge Godefroy de Bécancour que se sont réunis 125 membres dirigeants d'entreprises, cadres supérieurs, gestionnaires des chantiers de construction et personnel en prévention, santé et sécurité.

L'ACRGTO y a présenté son deuxième colloque en prévention, santé et sécurité au travail.

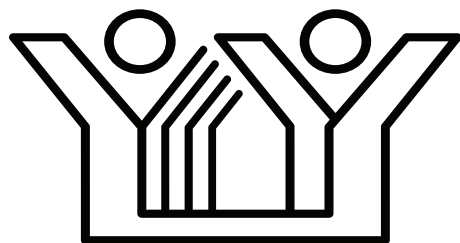
Une journée bien remplie où des représentants du ministère des Transports et d'Hydro-Québec ont présenté leurs enjeux en la matière.

Aussi, certains membres de l'Association ont présenté leurs nouveaux outils technologiques et de gestion qui aident la prise en charge de la santé et sécurité au travail.

La journée s'est terminée avec un atelier en médecine du travail qui a traité de santé mentale. En outre, au Québec, en vertu de la *Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail* adoptée à l'automne 2021, les organisations doivent intégrer les risques psychosociaux (RPS) dans leurs programmes de prévention.

Partenaire

Merci à l'ASP Construction, partenaire de l'activité.



asp
construction

79^E CONGRÈS ANNUEL 17-19 JANVIER 2023

C'est sous le thème « Les enjeux d'un avenir vert » que l'ACRGTO invite ses membres et ses partenaires à son congrès annuel au Fairmont Le Château Frontenac.

Le congrès de l'ACRGTO est l'événement où convergent les développeurs et les acteurs d'influence de l'industrie de la construction, en accueillant entrepreneurs, fournisseurs de biens et services, donneurs d'ouvrage et autres intervenants importants.

LE CONGRÈS ANNUEL DE L'ACRGTO EST LE RASSEMBLEMENT PHARE CONSACRÉ AU SECTEUR GÉNIE CIVIL ET VOIRIE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC.

PRÉSENTATION DU CONGRÈS

L'ACRGTO a préparé un contenu qui permettra aux participants de satisfaire leurs attentes en matière de connaissances et d'informations avec la présentation d'invités de marque sous forme d'entrevues et d'ateliers pertinents.



La nouvelle ministre des Transports, Geneviève Guilbault, et Claudine Bouchard d'Hydro-Québec seront notamment sur place afin d'échanger sur les enjeux importants de l'industrie.

Les gagnants des 6 concours seront dévoilés à l'occasion des différents repas. Ainsi, lors du déjeuner-conférence du mercredi 18 janvier, vous découvrirez la personnalité qui se méritera le prestigieux prix Fernand-Houle.

L'accès à l'Assemblée générale annuelle est sans frais. Elle se tiendra le jeudi 19 janvier de 11h à 12 h.

Inscrivez-vous dès maintenant pour vivre les soirées-spectacles, les conférences, les ateliers formateurs, le Quartier des affaires, et plus encore!

INSCRIPTION – Date limite le 22 décembre – via le site en ligne

Le tarif régulier s'applique jusqu'au 22 décembre 2022. Après cette date, le tarif est majoré de 10 % et offert selon les disponibilités. L'hébergement n'est pas inclus dans le tarif de l'inscription.

Le congrès est exclusif aux membres de l'ACRGTO.

DÉLÉGUÉ EN FORFAIT COMPLET | 1395 \$ + taxes

Inclut toutes les activités de la programmation :

- 2 petits-déjeuners-conférences
- 2 cocktails et déjeuners-conférences
- 3 Conférences
- Choix de 3 ateliers sur 9 disponibles
- 2 soirées de gala précédées d'un cocktail
- Cocktail des exposants
- Option du mercredi soir - Accès aux restaurants pré-réservés avec service de transport.

DÉLÉGUÉ EN FORFAIT 1 JOUR

850\$ + taxes

Mercredi 18 janvier ou
le jeudi 19 janvier

**GALA DE CLÔTURE
UNIQUEMENT
350\$ + taxes**

QUARTIER DES AFFAIRES

Profitez de l'occasion pour visiter près de 40 exposants – certaines entreprises voudront vous présenter leurs innovations dans leur domaine d'activité.

HÉBERGEMENT

L'ACRGTO a négocié un tarif préférentiel exclusif aux participants du 79e congrès au Fairmont Le Château Frontenac.

Pour en bénéficier, vous devez effectuer votre réservation avant **17 décembre 2022**.

PROGRAMME CONJOINT 850\$ + taxes

Inclut toutes les activités de la programmation :

- 2 petits-déjeuners
- 2 déjeuners (midi)
- Conférence pour tous
- Conférence de Dre Isabelle Huot, nutritionniste – conférencière
- Journée au Strom Spa
- 2 soirées de gala précédées d'un cocktail
- Cocktail des exposants
- Option du mercredi soir - Accès aux restaurants pré-réservés avec service de transport.

LISTE DES PARTENAIRES

Le déploiement de la programmation du congrès annuel est rendu possible grâce à de nombreux partenaires.

PARTENAIRE PRINCIPAL

Hydro-Québec

PARTENAIRE INSTITUTIONNEL

Commission de la construction du Québec

PLATINE

Équipement SMS - Cocktail de bienvenue et soirée d'ouverture

Toromont CAT - Gala de clôture

OR

Accéo solutions inc. - Cocardes connectées

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail (ASP) - Prix Prévention santé et sécurité du travail + atelier

Encans Ritchie Bros. Canada Ltée - Déjeuner-conférence du mercredi

Groupe financier Powers - Conférence d'ouverture et studio photo professionnelle

Intact compagnie d'assurance - Application mobile

Maestro technologies - Petit-déjeuner conférence du jeudi matin

Service financier CAT – Cocktail précédant le Gala de clôture et photo officielle du congrès

Voghel inc. - Petit-déjeuner conférence du jeudi matin

Wajax - Déjeuner-conférence du jeudi

ARGENT

Activa environnement - Prix Génie et voirie en développement durable

Aon - Prix Reconnaissance mixité

Béton Provincial Ltée - Porte-document

Brandt Tractor - Concierge virtuel

Constructions H.D.F. - Conférence pour tous

Groupe Brunet - Bar à bonbons

Financement d'équipement Banque TD du Canada - Cirage à chaussure

Les industries Fil métallique Major - Bar à collations

Soleno - Mesures Écoresponsables

Travelers - Prix innovation

BRONZE

ACI-Ponts et ouvrages d'art inc. - Signalisation du congrès

Côté ltée - Atelier

Fiers et compétents - Atelier

Garier – Carte de chambre

Groupe Constructo - Atelier

Liebherr – Cadeau aux congressistes

Deux soirées grandioses
Cinq remises de prix
Un Quartier des affaires
Neuf choix d'ateliers
Quatre entretiens avec des
personnalités de l'industrie
Un programme pour les conjoint(e)s
Et plus encore...



22^e JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LES RÉCLAMATIONS SUR CONTRATS

Ayez accès à l'expertise de conférencières et conférenciers légaux et techniques qui agissent en règlement de conflits.

14 et 15 février 2023

Offert en présentiel et en ligne